



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} août 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-CA08-01
JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} août à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni en salle 2 de la Pyramide à l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE, Avenue René Cassin, 97490 Sainte-Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent PAYET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Vincent PAYET, Olivier RIVIÈRE

Membres suppléants avec voix délibérative :

Louis-Bertrand GRONDIN

Membres suppléants sans voix délibérative :

Représentant du Président de Région :

Mickaël HA-SUM (Direction de l'Innovation et du Développement Numérique)

Représentant de la Paierie Régionale :

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires:

Alain ABADIE, Dominique FOURNEL

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres titulaires présents : 2

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 1

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

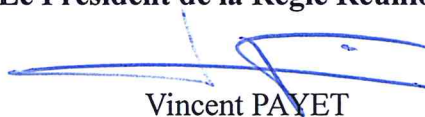
VU le Code du Travail,

VU le rapport 2019-CA08-01_Journée de solidarité,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'instaurer 2 minutes de travail supplémentaires par jour travaillé afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées conformément aux articles L3133-7, L3133-8 et L3133-11 du Code du travail.

Le Président de la Régie Réunion THD



Vincent PAYET

